

Informations de base	
2019/2135(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune - rapport annuel 2018	
Subject	
6.10 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	DANJEAN Arnaud (EPP)	15/07/2019
		Rapporteur(e) fictif/fictive ARA-KOVÁCS Attila (S&D) PAET Urmas (Renew) NEUMANN Hannah (Greens /EFA) VAN ORDEN Geoffrey (ECR) RIVIÈRE Jérôme (ID) WALLACE Mick (GUE/NGL)	
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFCO Affaires constitutionnelles	GONZÁLEZ PONS Esteban (EPP)	12/11/2019
	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	OETTINGER Günther	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
24/10/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/12/2019	Vote en commission		

11/12/2019	Dépôt du rapport de la commission	A9-0052/2019	Résumé
14/01/2020	Débat en plénière		
15/01/2020	Décision du Parlement	T9-0009/2020	Résumé
15/01/2020	Résultat du vote au parlement		
15/01/2020	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/2135(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/01458

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE641.445	21/10/2019	
Amendements déposés en commission		PE643.150	11/11/2019	
Amendements déposés en commission		PE643.151	11/11/2019	
Avis de la commission	AFCO	PE643.103	27/11/2019	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0052/2019	11/12/2019	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0009/2020	15/01/2020	Résumé

Mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune - rapport annuel 2018

2019/2135(INI) - 11/12/2019 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative d'Arnaud DANJEAN (PPE, FR) sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune - rapport annuel.

Dans un contexte sécuritaire durablement incertain et imprévisible, les députés ont réaffirmé que l'autonomie stratégique européenne est une ambition légitime et nécessaire et qu'elle doit demeurer un objectif prioritaire de la PESC et de la politique de défense européenne.

Nécessité de développer et de renforcer l'autonomie stratégique européenne

Le rapport a souligné que l'autonomie stratégique européenne reposait sur la faculté de l'Union à renforcer sa liberté d'appréciation de sa capacité opérationnelle autonome, y compris ses forces militaires crédibles, sa capacité industrielle à produire les équipements nécessaires à ses forces et sa capacité politique de prendre les décisions lorsque les circonstances l'imposent. Une telle autonomie reflète l'objectif visant à assumer davantage la

responsabilité de la sécurité européenne, afin de défendre ses valeurs et ses intérêts communs, avec ses partenaires pour autant que possible, et seule lorsqu'il le faut. Elle suppose la capacité de l'Union à évaluer une situation de crise et à prendre une décision de manière autonome, ce qui implique nécessairement un processus décisionnel indépendant et efficace, des moyens d'évaluation et une liberté d'analyse et d'action.

Les députés sont d'avis que l'affirmation de l'autonomie stratégique européenne dépend de la mise en place d'une PESC globale soutenue par des coopérations européennes de défense dans les domaines technologiques, capacitaires, industriels et opérationnels. Seules des coopérations concrètes et flexibles fondées sur des initiatives pragmatiques permettront de surmonter progressivement les difficultés, de fonder une réelle culture stratégique commune et de façonner des réponses communes adaptées aux principaux enjeux de sécurité et de défense de l'Union.

Pour accroître l'autonomie stratégique de l'Union, les États membres devraient augmenter les dépenses de défense et viser un objectif de 2 % du PIB, investir de toute urgence davantage dans la sécurité et la défense, et faire en sorte que la solidarité et la coopération en matière de défense devienne la norme.

Les députés ont appelé à de mener une politique d'exportation d'armements restrictive pour tous les types d'armes, y compris les biens à double usage. Ils ont invité les États membres à respecter le code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements.

Missions et opérations de la PSDC

Les députés estiment que l'Union doit devenir un acteur plus robuste de la gestion des crises, de la résolution des conflits et du maintien de la paix, si possible de concert avec d'autres organisations régionales et internationales, comme les Nations unies et l'Union africaine, conformément à ses engagements en faveur du multilatéralisme, mais également seule lorsque la situation l'exige. Ils encouragent le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et les États membres à introduire une approche plus prospective de la planification et du développement des capacités et à anticiper les besoins futurs pour que l'Union puisse apporter une réponse forte aux crises et aux conflits.

Les États membres et les organes européens sont encouragés à maintenir un engagement prioritaire et élevé en Afrique. Le rapport a souligné l'engagement global de l'Union au Sahel et dans la Corne de l'Afrique au travers de six missions civiles et militaires a salué l'effort entrepris pour régionaliser le fonctionnement des missions civiles au Sahel face à des défis sécuritaires qui dépassent le cadre des États où sont déployées les missions européennes. Il a réaffirmé l'importance stratégique de l'Europe de l'Est et des Balkans occidentaux pour la sécurité et la stabilité de l'Union, et souligné la nécessité d'orienter et de renforcer l'engagement politique de l'Union envers cette région.

Constatant toutefois que l'efficacité des missions et opérations de la PSDC d'une manière générale se heurte à des faiblesses structurelles persistantes et à la réticence croissante des États membres et des institutions européennes à rendre ces missions et opérations plus robustes, les députés ont demandé la création d'une solution européenne commune pour y remédier. Ils ont souligné la nécessité d'évaluer régulièrement les missions et opérations afin d'améliorer leur efficacité ainsi que l'importance d'effectuer des entraînements et exercices conjoints entre les forces armées européennes ainsi que des exercices parallèles et coordonnés entre l'Union et l'OTAN. Ils ont mis en évidence l'importance de réexaminer le mécanisme Athena en vue d'accroître l'efficacité du mécanisme de financement des opérations et missions militaires de la PSDC.

Domaine capacitaire et industriel

Le rapport a souligné que la réalisation de l'autonomie stratégique européenne repose sur une augmentation des capacités des États membres et de leur budget consacré à la défense, ainsi que sur le renforcement d'une base industrielle et technologique de défense européenne.

Les députés ont salué la proposition de la Commission de juin 2017 de créer un Fonds européen de la défense (FED) qui coordonnerait, compléterait et amplifierait les investissements nationaux dans la défense, encouragerait la coopération entre les États membres pour la mise au point de technologies et d'équipements de défense ultramodernes et interopérables, et soutiendrait une industrie de défense innovante et compétitive dans toute l'Union, y compris les petites et moyennes entreprises transnationales. Ils ont également salué la proposition de la Commission d'allouer 6,5 milliards d'euros aux projets de mobilité militaire dans le prochain CFP.

Les députés ont apporté leur soutien à la mise en œuvre effective d'une coopération structurée permanente (CSP), étape essentielle sur la voie d'une coopération renforcée en matière de sécurité et de défense entre les États membres. Ils ont également souligné la dimension stratégique du secteur spatial pour l'Europe en mettant en avant la nécessité de progresser dans le développement de technologies ayant des applications tant civiles que militaires capables de garantir l'autonomie stratégique européenne.

Coopérations de défense et partenariats PSDC

Après le Brexit, l'Union européenne et le Royaume-Uni continueront à partager le même environnement stratégique et à faire face aux mêmes menaces pesant sur leur paix et leur sécurité. Les députés jugent dès lors essentiel de maintenir une coopération solide, étroite et privilégiée en matière de défense et de sécurité entre l'Union européenne et le Royaume-Uni après le Brexit.

En outre, rappelant le rôle fondamental de l'OTAN dans la défense collective, les députés sont convaincus que le partenariat stratégique entre l'Union et l'OTAN est essentiel pour faire face aux défis sécuritaires auxquels l'Europe et son voisinage sont confrontés. La coopération entre l'Union et l'OTAN devrait tenir pleinement compte des spécificités et des rôles de chacune de ces deux organisations et se poursuivre dans le plein respect des principes d'inclusion, de réciprocité et d'autonomie décisionnelle des deux organisations.

Cadre institutionnel

Les députés ont accueilli favorablement l'annonce de la création, au sein de la Commission européenne, d'une direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace, placée sous la responsabilité du commissaire au marché intérieur. Ils se sont par ailleurs engagés à assurer un suivi et un contrôle parlementaires étroits des missions, des instruments et des initiatives en matière de défense européenne.

Ils ont demandé que soient prises des mesures progressives en vue d'une politique de défense commune et, en fin de compte, que soit mise en place une défense commune. Ils ont appelé de leurs vœux la rédaction d'une stratégie européenne de défense ainsi que l'élaboration d'un Livre blanc de l'Union européenne sur la sécurité et la défense qui constituerait un outil stratégique essentiel pour renforcer la gouvernance de la politique de défense de l'Union.

Mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune - rapport annuel 2018

2019/2135(INI) - 15/01/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 496 voix pour, 113 voix contre et 103 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune - rapport annuel.

Détérioration du contexte sécuritaire européen

Le Parlement a pris note de la dégradation durable du contexte sécuritaire de l'Union européenne, confrontée à une multitude de défis qui affectent la sécurité de ses États membres et de ses citoyens.

Les députés ont souligné l'intérêt de l'Union européenne de s'engager activement dans son voisinage, estimant que l'instabilité aux frontières de l'Union et dans son voisinage proche (Afrique du Nord, Proche-Orient, Caucase, Balkans, Méditerranée orientale, agression russe contre l'Ukraine et la Géorgie, etc.) ainsi que dans son voisinage plus lointain (Sahel, Corne de l'Afrique, etc.) représentaient une menace directe et indirecte pour la sécurité du continent.

Certains acteurs mondiaux (États-Unis, Chine, Russie) mais aussi un nombre croissant d'acteurs régionaux (Turquie, Iran, Arabie saoudite, etc.) sont dans des logiques d'affirmation de puissance combinant des postures diplomatiques unilatérales, des renversements d'alliances, des activités déstabilisatrices et des capacités militaires croissantes. Les députés ont déploré que certains de ces acteurs contournent délibérément, voire tentent de détruire, les mécanismes multilatéraux, les principes de la charte des Nations unies et les dispositions pertinentes du droit international, qui sont indispensables au maintien de la paix.

Le Parlement a estimé que l'Union avait tardé à réagir, politiquement, diplomatiquement et militairement, aux nouvelles crises et à ce nouveau contexte international. Dans le domaine spécifique de la défense, les investissements insuffisants, le manque de capacités et d'interopérabilité mais aussi la réticence politique à mettre en œuvre les dispositions pourtant prévues par les traités européens ont empêché l'Union de jouer un rôle décisif dans les crises extérieures et d'exploiter pleinement son potentiel.

Soulignant qu'aucun pays n'est en mesure d'affronter seul les défis de sécurité qui se posent au continent européen et à son environnement proche, le Parlement a demandé au Conseil européen que le recours au vote à la majorité qualifiée au Conseil dans le domaine de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) devienne une priorité politique, lorsque le traité sur l'Union européenne (traité UE) le permet.

Nécessité de développer et de renforcer l'autonomie stratégique européenne

Les députés ont réaffirmé que l'autonomie stratégique européenne est une ambition légitime et nécessaire et qu'elle doit demeurer un objectif prioritaire de la PESC et de la politique de défense européenne. L'affirmation de l'autonomie stratégique européenne dépend de la mise en place d'une PESC globale soutenue par des coopérations européennes de défense dans les domaines technologiques, capacitaires, industriels et opérationnels.

Selon les députés, l'autonomie stratégique européenne devrait :

- reposer d'abord sur la capacité de l'Union à évaluer une situation de crise et à prendre une décision de manière autonome, ce qui implique nécessairement un processus décisionnel indépendant et efficace, des moyens d'évaluation et une liberté d'analyse et d'action;

- se fonder sur la capacité de l'Union à agir seule lorsque ses intérêts sont en jeu (théâtres d'opérations considérés comme prioritaires par les États membres de l'Union) ou dans le cadre d'arrangements de coopérations existants;
- s'inscrire dans un cadre multilatéral qui respecte les engagements au sein de l'ONU et complète et renforce les alliances et les partenariats auxquels la plupart des États membres ont adhéré;
- ne pas prédisposer l'Union à agir systématiquement seule, en tout lieu et en tout temps.

Pour accroître l'autonomie stratégique de l'Union, les États membres devraient augmenter les dépenses de défense et viser un objectif de 2 % du PIB, investir de toute urgence davantage dans la sécurité et la défense, et faire en sorte que la solidarité et la coopération en matière de défense devienne la norme.

Missions et opérations de la PSDC

Les députés estiment que l'Union doit devenir un acteur plus robuste de la gestion des crises, de la résolution des conflits et du maintien de la paix, si possible de concert avec d'autres organisations régionales et internationales, comme les Nations unies et l'Union africaine, mais également seule lorsque la situation l'exige.

L'Union est actuellement présente sur trois continents, où sont déployées seize missions civiles ou militaires. Tout en reconnaissant la contribution de ces missions à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales, le Parlement a souhaité promouvoir l'objectif consistant à atteindre un niveau plus élevé d'efficacité des missions de la PSDC et a demandé aux États membres d'accroître leurs contributions. Il a encouragé le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à introduire une approche plus prospective de la planification et du développement des capacités et à anticiper les besoins futurs pour que l'Union puisse apporter une réponse forte aux crises et aux conflits.

Les États membres et les organes européens ont été encouragés à maintenir un engagement prioritaire et élevé en Afrique, notamment au Sahel et dans la Corne de l'Afrique au travers de l'engagement de six missions civiles et militaires. L'importance stratégique de l'Europe de l'Est et des Balkans occidentaux pour la sécurité et la stabilité de l'Union a été réaffirmée.

Domaine capacitaire et industriel

La résolution a souligné que la réalisation de l'autonomie stratégique européenne reposait sur une augmentation des capacités des États membres et de leur budget consacré à la défense, ainsi que sur le renforcement d'une base industrielle et technologique de défense européenne.

Les députés ont salué la proposition de la Commission de juin 2017 de créer un Fonds européen de la défense (FED). Ils ont apporté leur soutien à la mise en œuvre effective d'une coopération structurée permanente (CSP), étape essentielle sur la voie d'une coopération renforcée en matière de sécurité et de défense entre les États membres. Ils ont également souligné la dimension stratégique du secteur spatial pour l'Europe.

Coopérations de défense et partenariats PSDC

Les députés ont jugé essentiel de maintenir une coopération solide, étroite et privilégiée en matière de défense et de sécurité entre l'Union européenne et le Royaume-Uni après le Brexit.

Rappelant le rôle fondamental de l'OTAN dans la défense collective, ils ont insisté sur le rôle essentiel du partenariat stratégique entre l'Union et l'OTAN pour faire face aux défis sécuritaires auxquels l'Europe et son voisinage sont confrontés. La coopération entre l'Union et l'OTAN devrait tenir pleinement compte des spécificités et des rôles de chacune de ces deux organisations et se poursuivre dans le plein respect des principes d'inclusion, de réciprocité et d'autonomie décisionnelle des deux organisations.

Cadre institutionnel

Le Parlement a demandé que soient prises des mesures progressives en vue d'une politique de défense commune et, en fin de compte, que soit mise en place une défense commune. Il s'est par ailleurs engagé à assurer un suivi et un contrôle parlementaires étroits des missions, des instruments et des initiatives en matière de défense européenne. Il a appelé de ses vœux la rédaction d'une stratégie européenne de défense ainsi que l'élaboration d'un Livre blanc de l'Union européenne sur la sécurité et la défense qui constituerait un outil stratégique essentiel pour renforcer la gouvernance de la politique de défense de l'Union.